

Dans la Fonction Publique aussi... ...les luttes se conjuguent.



Ensemble

Le 20 novembre, une action d'une rare ampleur dans la Fonction Publique et plus de 700 000 manifestants à travers le pays. Ici la tête du cortège parisien avec notamment Bernard Thibault, Jm Canon secrétaire général de l'UGFF et Nadine Prigent secrétaire générale de la fédération CGT de la santé et de l'action sociale.

La solidarité

Une délégation de la Fédération Européenne des Services Publics conduite par sa secrétaire générale Carola Fishbach-pyttel s'est rendue ce même 20 novembre à l'ambassade de France pour remettre une motion de soutien de l'organisation européenne à la lutte des personnels de la Fonction Publique Française.



Les ouvriers des parcs

Confrontés à la loi LRL et la réforme de l'Etat, les OPA des parcs et des Services Spécialisés de l'Equipement mènent depuis 3 ans une lutte pour gagner un avenir pérenne pour leurs services et préserver leur statut et régime de retraite particulier. Trois actions de grèves majoritaires et unitaires ont permis d'établir un puissant rapport de force et de sortir d'un plan de démantèlement.

Le 14 novembre 2007, plus de 65 % des OPA et personnels administratifs et techniques étaient en grève.

Le même jour, une manifestation nationale a rassemblé à Paris

plus de 2 000 manifestants venus de toute la France. L'UGFF était présente et Jean-Marc Canon est intervenu dans la manifestation.

La force de cette journée vient de permettre de débloquer la situation et aujourd'hui les conditions sont réelles pour permettre cet avenir et préserver nos garanties statutaires et nos emplois.

Le Ministère, en effet, vient de proposer cette garantie statutaire pour les OPA ainsi que le maintien de leur régime particulier de retraite.

Au-delà des garanties pour les personnels présents, le nouveau cadre statutaire doit permettre le recrutement d'OPA dans les collectivités.

Deux dispositifs statutaires sont retenus par le ministère :

- le 1^{er}, c'est un statut commun Etat/Collectivités permettant une gestion commune et surtout de pouvoir recruter dans l'ensemble des services

- le 2^{ème}, la création d'un statut jumeau à celui existant à l'Etat dans les collectivités et permettant également le recrutement dans l'ensemble des services quel que soit l'employeur.

C'est un élément important qui interpelle bien plus que les OPA. La revendication d'un statut commun à l'ensemble des versants de la Fonction Publique est bien la revendication de toute la CGT.

Dossier à suivre : le 17 décembre, nos camarades du SNOA seront reçus par le Ministre Borloo et le projet de loi est prévu d'ici quelques semaines.

Les personnels pénitentiaires

Les personnels de l'Administration Pénitentiaire ont massivement participé à une manifestation nationale le 8 Novembre dernier. A l'appel de leurs organisations CGT et UFAP ils entendaient faire prévaloir leurs revendications qui touchent tant la question de l'emploi que celles des rémunérations, du contenu des missions ou des conditions d'exercice de leur travail.

Une vraie réussite qui compte en terme de rapport de force puisqu'ils étaient plus de 2 000 participants à cette manifestation nationale.



Les originaires des DOM

Ils étaient 700 rassemblés devant le Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique à l'appel de la CGT pour défendre le droit à congé bonifié des ultramarins fonctionnaires. Si la CGT reçue au cabinet du Secrétaire d'Etat à pu imposer que soit enfin acceptée la présence de l'organisation lors des discussions concernant ce dossier, rien n'est pour autant réglé sur le fond et vigilance et mobilisation demeurent de mise.



Les personnels des tribunaux

Malgré la campagne de désinformation orchestrée par la Ministre de la justice, la journée d'action et de grève du 29 novembre 2007 des personnels des tribunaux a été un réel succès tant dans les régions qu'à Paris et bien au delà des juridictions concernées par la réforme de la carte.

La ministre persiste cependant à ne pas vouloir retirer son projet et reprendre le dossier de la carte judiciaire dans le cadre d'une véritable concertation, malgré les demandes réitérées de l'entente syndicale. Aussi, dans ces conditions l'entente syndicale appelle à les fonctionnaires à poursuivre l'action et à bloquer le fonctionnement des juridictions en proposant un certain nombre de modalités qui s'inscrivent dans le strict respect des textes en vigueur (exiger la présence obligatoire du greffier à l'audience, refuser d'exercer des fonctions hors statut, faire respecter la durée des audiences fixée par la circulaire Lebranchu, faire respecter les garanties minimales, etc).

